Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds

TABLEAU
DE BORD
TRIMESTRIEL
Juillet 2018

Les retraites du régime des salariés agricoles
Eléments démographiques et financiers de l'ensemble des retraités au deuxième trimestre 2017



Tableau de bord Les retraites du régime des salariés agricoles au deuxième trimestre 2017

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

Directrice de la publication :

Nadia JOUBERT

joubert.nadia@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef : David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire des risques professionnels agricoles (ORPA) - Accidents du travail"
Thierry GRECH
grech.thierry@ccmsa.msa.fr

Rédactrice : Katell GORVAN gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN

Diffusion:
Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa;fr
Nadia FERKAL
ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Un nombre de	retraités salariés agricoles stable sur un an	4
	e 0,9 % sur un an du montant annuel moyen de la pension perçue par les accompli une carrière complète au régime des salariés agricoles	4
Définitions		7
	Tableaux	
Tableau 1 :	Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit	5
Tableau 2 :	Les bénéficiaires d'avantages complémentaires	5
Tableau 3 :	Pensions moyennes annuelles par type de droits	5
Tableau 4 :	Age moyen des pensionnés par type de droits	5
Tableau 5 :	Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels	6
Tableau 6 :	Durée moyenne de carrière parmi les droits personnels	6
Tableau 7 :	Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels	6
Tableau 8 :	Pensions moyennes annuelles par type de droits par les pensionnés avec carrière complète de droits personnels	6
Tableau 9 :	Nombre de pensionnés ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite	6
Tableau 10 :	Durée moyenne de carrière de salarié agricole parmi les droits personnels	6
Tableau 11 ·	Pensions movennes annuelles	6

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Eléments démographiques et financiers au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, en France métropolitaine, plus de 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite au régime des salariés agricoles.

Les retraités à carrière complète au régime des salariés agricoles¹ perçoivent une pension annuelle moyenne de 13 052 euros bruts, soit 1 088 euros mensuels, au titre des droits propres, éventuellement assortis de droits de réversion ; un montant en progression de 0,9 % en un an.

Un nombre de retraités salariés agricoles stable sur un an

Le nombre de retraités anciens salariés agricoles est de 2 517 090, stable sur la période du 30 juin 2016 au 30 juin 2017.

Les bénéficiaires de droits directs éventuellement assortis de droits de réversion sont au nombre de 1 940 974 personnes, soit 77,1 % des retraités salariés agricoles. Les pensionnés percevant uniquement des droits dérivés sont, quant à eux, 576 116 personnes, soit une proportion de 22,9 %.

Parmi les retraités de droits personnels, seuls 104 344 assurés ont validé au moins 150 trimestres au régime des salariés agricoles ; un effectif en augmentation de 2,8 % en un an. Cette hausse s'explique principalement par l'arrivée des retraités à carrière complète ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite, plus nombreux qu'au deuxième trimestre de l'année précédente. Au 30 juin 2017, sur le total des retraités salariés, on dénombre 48 599 bénéficiaires d'une retraite anticipée, en hausse de 28,5 % en un an.

Progression de 0,9 % sur un an du montant annuel moyen de la pension perçue par les retraités ayant accompli une carrière complète au régime des salariés agricoles

Au 30 juin 2017, les retraités ayant validé plus de 150 trimestres dans le régime des salariés agricoles perçoivent une pension annuelle moyenne de **13 052 euros bruts, soit 1 088 euros mensuels** au titre des droits propres, éventuellement assortis de droits de réversion, en progression de 0,9 % en un an. Cette évolution positive malgré la non-revalorisation des retraites depuis 2016 résulte d'un effet noria : le renouvellement des générations se traduit par une augmentation de la retraite moyenne, car les carrières salariales des nouveaux retraités sont plus favorables que celles des retraités plus âgés.

La pension annuelle moyenne des retraités salariés agricoles bénéficiaires d'un droit propre ou d'un droit de réversion est de **2 251 euros bruts, soit 188 euros mensuels**, en baisse de 0,5 % en un an. La pension moyenne doit être appréciée au regard de la durée de carrière accomplie dans le régime agricole, qui est relativement courte (en moyenne de 36,5 trimestres). Les carrières de courte durée accomplies par les salariés agricoles sont une particularité du régime. Ainsi, la population des retraités de droits personnels se caractérise par une proportion de polypensionnés de 94,0 %.

La pension moyenne des retraités au régime des salariés agricoles est proportionnelle à la durée de carrière. Les retraités polypensionnés bénéficiant d'un droit personnel ont une durée de carrière moyenne de 34,7 trimestres dans ce régime et perçoivent une retraite annuelle moyenne de 2 407 euros bruts, soit 201 euros mensuels.

¹ - Ici, il s'agit d'individus qui ont accompli au moins 37,5 années, soit 150 trimestres au régime des salariés agricoles. Ils n'ont pas forcément une carrière au taux plein.

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA) Eléments démographiques et financiers au 30 juin 2017

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit

	2017 T2				Evolution 2017 T2 / 2016 T2		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Part en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	1 192 271	592 899	1 785 170	70,9 %	- 0,4 %	+ 1,9 %	+ 0,4 %
Droits de réversion seuls	15 305	560 811	576 116	22,9 %	+ 4,0 %	- 0,8 %	- 0,6 %
Droits personnels et droits de réversion	17 380	138 424	155 804	6,2 %	- 0,3 %	- 1,4 %	- 1,2 %
Ensemble	1 224 956	1 292 134	2 517 090	100 %	- 0,4 %	+ 0,4 %	0,0 %
						S	ource : MSA

Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires

		2017 T2				Evolution 2017 T2 / 2016 T2		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Part en %	Hommes	Femmes	Ensemble	
Majoration pour conjoint à charge	5 848	28	5 876	0,2 %	- 13,0 %	- 12,5 %	- 13,0 %	
Bonification pour enfants	526 121	633 889	1 160 010	46,1 %	- 1,6 %	- 0,7 %	- 1,1 %	
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	9	101	110	0,0 %	+ 50,0 %	- 13,7 %	- 10,6 %	
Majoration pour tierce personne	520	222	742	0,0 %	- 4,4 %	- 4,7 %	- 4,5 %	
Majoration L814-2	3 053	1 520	4 573	0,2 %	- 10,2 %	- 7,9 %	- 9,4 %	
Allocation supplémentaire du FSV	4 840	3 220	8 060	0,3 %	- 12,2 %	- 11,5 %	- 11,9 %	
Allocation aux personnes âgées ASPA	4 635	1 174	5 809	0,2 %	+ 5,3 %	+ 6,3 %	+ 5,5 %	

Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

		2017 T2				Evolution 2017 T2 / 2016 T2		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Rapport F/H	Hommes	Femmes	Ensemble	
Droits personnels seuls	2 616 €	2 159 €	2 464 €	82,5 %	- 0,2 %	+ 0,3 %	- 0,1 %	
Droits de réversion seuls	712€	1 268 €	1 254 €	178,2 %	- 3,1 %	- 2,4 %	- 2,4 %	
Droits personnels et droits de réversion	3 957 €	3 440 €	3 497 €	86,9 %	- 1,8 %	- 1,4 %	- 1,4 %	
Ensemble	2 611 €	1 910 €	2 251 €	73,1 %	- 0,2 %	- 0,7 %	- 0,5 %	
							Source : MSA	

Tableau 4 : Age moyen des pensionnés par type de droits

		2017 T2			Différence 2017 T2 / 2016 T2			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble		
Droits personnels seuls	73,9	73,2	73,6	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1		
Droits de réversion seuls	76,1	79,8	79,7	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2		
Droits personnels et droits de réversion	81,5	81,8	81,8	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2		
Ensemble	74,0	77,0	75,5	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1		
						Source : MSA		

Télécharger les données au format Excel :



Source: MSA

Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels

(Trimestres SA < trimestres nécessaires à l'ouverture du droit)

		2017 T2			on 2017 T2 /	2016 T2	
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
oortion	94,8 %	92,7 %	94,0 %	+ 0,4 pt	+ 0,9 pt	+ 0,6 pt	
						Source : MS	:A

Tableau 6 : Durée moyenne de carrière parmi les droits personnels

		2017 - T2			n 2017 - T2 /	²⁰¹⁶ - T2
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre moyen de trimestres salariés	38,9	32,4	36,5	- 0,2	0,0	- 0,2
						Source · MS

Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière longue SA de droits personnels (Nombre de trimestres validés au régime des salariés agricoles >= 150 trimestres)

		2017 - T2				Evolution 2017 - T2 / 2016 - T2		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Part en %	Hommes	Femmes	Ensemble	
Droits personnels seuls	71 544	30 050	101 594	97,4 %	+ 1,7 %	+ 5,7 %	+ 2,9 %	
Droits personnels et droits de réversion	1 528	1 222	2 750	2,6 %	- 2,7 %	+ 1,2 %	- 1,0 %	
Ensemble	73 072	31 272	104 344	100 %	+ 1,6 %	+ 5,5 %	+ 2,8 %	
							Source : MS	

Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits pour les pensionnés avec carrière longue SA de droits personnels (>= 150 trimestres)

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	2017 - T2				Evolution 2017 - T2 / 2016 - T		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Rapport F/H	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	12 883 €	13 589 €	13 092 €	105,5 %	+ 1,0 %	+ 0,3 %	+ 0,9 %
Droits personnels et droits de réversion	11 054 €	12 260 €	11 590 €	110,9 %	+ 0,2 %	+ 0,1 %	+ 0,3 %
Ensemble	12 844 €	13 537 €	13 052 €	105,4 %	+ 1,0 %	+ 0,3 %	+ 0,9 %
							Source : MS

Tableau 9 : Nombre de pensionnés ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	2017 - T2	Part en %	Evolution 2017 - T2 / 2016 - T2
Nombre de bénéficiaires d'une retraite anticipée	48 599	1,9 %	+ 28,5 %
			Source : MSA

Tableau 10 : Durée moyenne de carrière de salarié agricole parmi les droits personnels

	2017 - T2	Différence 2017 - T2 / 2016 - T2
Nombre moyen de trimestres salariés polypensionnés	34,7	- 0,1
Nombre moyen de trimestres tous salariés	36,5	- 0,2
		Source : MSA

Tableau 11: Pensions moyennes annuelles

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

	2017 - T2	Evolution 2017 - T2 / 2016 - T2
Polypensionnés	2 407 €	0,0 %
Tous salariés	2 547 €	- 0,3 %

Source : MSA

Définitions

Droit personnel	droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations.
Droit de réversion	avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
Majoration pour conjoint à charge	Avantage complémentaire à une pension de vieillesse attribué en faveur du conjoint à charge sous conditions d'âge et de ressources.
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	Majoration de pension de réversion pour charge d'enfant attribuée, sous condition d'âge, au conjoint survivant non titulaire d'un avantage de vieillesse personnel.
Majoration pour tierce personne	Majoration attribuée, en complément de certaines pensions de vieillesse, aux personnes dont l'état de santé ne permet pas avant 65 ans d'accomplir seul les actes ordinaires de la vie.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Retraités ayant effectué une carrière complète	Ici, il s'agit d'individus qui ont accompli au moins 37,5 années, soit 150 trimestres au régime des salariés agricoles. Ils n'ont pas forcément une carrière au taux plein.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.
Minimum contributif	Il permet de toucher une pension de base plancher. Si le salarié a cotisé sur de petits salaires et que sa retraite est calculée à taux plein, son montant ne peut pas être inférieur au minimum contributif.
Versement forfaitaire unique	Si le montant annuel de la retraite personnelle, y compris les avantages complémentaires, est inférieur à un certain montant, la retraite n'est pas servie mensuellement. Elle est payée en un versement forfaitaire unique (VFU) égal à 15 fois le montant annuel de la retraite.
Effet noria	L'effet noria désigne le fait que la pension moyenne des retraités augmente, sous l'effet du renouvellement des générations, au même rythme que le revenu d'activité professionnelle moyen.

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes
19, rue de Paris	et des Fonds
CS 50070	Tél. : 01 41 63 77 77
93013 Bobigny Cedex	www.statistiques.msa.fr

